



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche
et de la mer du Nord**

Division « action de l'État en mer »

N° 0- 7025 -2025/PRÉMAR MANCHE/AEM/NP



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Manche

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,

Le préfet de la Manche,

à

Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage
du site Natura 2000 « Tatihou » - Saint-Vaast-La-Hougue »

OBJET : Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue ».

P. JOINTE : Compte-rendu du comité de pilotage du 3 juillet 2025.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Tatihou—Saint-Vaast-La-Hougue », qui s'est tenue le 3 juillet à Saint- Vaast-La-Hougue. Lors de ce comité de pilotage, le document d'objectifs (DOCOB), comprenant le programme de mesures et les chartes Natura 2000, a été validé.

Vous en souhaitant bonne réception.

À Cherbourg en Cotentin, le 29 juillet 2025

Le préfet maritime de la Manche et de la mer
du Nord, par délégation,
l'adjoint pour l'action de l'État en mer,

**AC1AM Nicolas
CHARDIN**

Signature numérique de
AC1AM Nicolas CHARDIN
Date : 2025.07.29 16:36:56
+02'00'

Nicolas CHARDIN

À Cherbourg-en-Cotentin, le

Pour le préfet de la Manche,
le sous-préfet de Cherbourg,

Jean RAMPON



NATURA 2000 en mer

Compte-rendu du comité de pilotage du site

FR2500086 – Zone Spéciale de Conservation « *Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue* »

Validation du document d'objectifs de la ZSC

Jeudi 3 juillet 2025, à Saint-Vaast-La-Hougue

Sous la présidence de Monsieur Jean RAMPON, Sous-préfet de Cherbourg, représentant du Préfet de la Manche, et de Monsieur Nicolas CHARDIN, Adjoint et représentant du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Liste des personnes présentes :

- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur Nicolas CHARDIN, Adjoint au préfet maritime ;
- Sous-Préfecture de Cherbourg, Monsieur Jean RAMPON, Sous-préfet de Cherbourg ;
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Martine BEROUD, Cheffe du bureau Environnement marin, planification des espaces maritimes ;
- DREAL Normandie, Marine ANDUZE, Chargée de mission gestion adaptative de la bande côtière ;
- DREAL Normandie, Jessica LAMBERT, Chargée de mission au pôle mer et littoral ;
- DREAL Normandie, Olga LEFEVRE PESTEL, Cheffe du Service Eau Littoral et Biodiversité (SELB) ;
- DREAL Normandie, Sandrine ROBBE, Adjointe du Bureau des Espaces Littoraux, Estuariens et Marins/SELB ;
- DDTM 50, Alexandre DEVOS, Chargé de mission environnement littoral au Service Mer et Littoral ;
- Conservatoire du littoral, Isabelle RAUSS, Chargée de mission référente Côte Est ;
- OFB DFM MMN, Sophie PONCET, Chargée de mission Patrimoine naturel ;
- CD50 / Service Île de Tatihou, Éric JACOB, Responsable et représentant du directeur du patrimoine et des musées du département de la Manche ;
- CD50 et SyMEL, Saïd EL MANKOUCH, Directeur ;
- Communauté d'agglomération du Cotentin, Jean-Luc SIMON, Directeur ;
- Mairie de Quettehou, André LEFEVRE, Maire ;
- Mairie de Réville, Yves ASSELINE, Maire ;
- Mairie de Saint-Vaast-la-Hougue, Ginette NOURY, Adjointe au maire ;
- SyMEL, Amélie SANSON, Garde du littoral ;
- SMLN, Gwendoline GOUCHET, Chargée de mission Natura 2000 ;
- Capitainerie du port de Saint-Vaast-La-Hougue, Vincent PINATEL, Maître de port adjoint ;
- CRC Normandie mer du Nord, Enola BREBANT, Chargée de missions sanitaire et environnement ;
- GEMEL Normandie, Olivier TIMSIT, Chargé de mission ;
- PLMVS, Michel BONDET, Président ;
- ORCHIS, Xavier BISEUIL, Adhérent ;
- ORCHIS, Anne-Marie LEPETIT, Secrétaire ;
- ORCHIS, Agnès MOUCHEL, Adhérente ;
- ORCHIS, autre membre adhérent.

Liste des personnes/structures excusées :

- DIRM MEMN, Lucas LEPELIER, Chef de la mission de coordination des politiques publiques ;
- DRAC, Jérôme BEAUNAY, Architecte et urbaniste de l'État ;
- DDTM 50, Yannick LUTHI-MAIRE, Cheffe de la délégation territoriale Nord ;
- AESN, Yann JONCOURT, Chargé de mission ;
- Conservatoire du littoral, Jean-Philippe DESLANDES, Délégué de rivage Normandie ;
- OFB DFM MMN, Léa UROY, Chargée de mission ;
- OFB DR Normandie, SD et UMS ;
- CD50, Daniel DENIS, Conseiller départemental du canton du Val de Saire ;
- CD50, Brigitte LÉGER-LEPAYSAN, Conseillère départementale du canton du Val de Saire ;
- CD50 / Direction du patrimoine et des musées, Alain TALON ;
- Communauté d'agglomération du Cotentin, Olivier THOMAS, Responsable du service « Gestion des Milieux Aquatiques » ;
- Maire de Saint-Vaast-La-Hougue, Gilbert DOUCET ;
- SyMEL, Pierrick LIZOT, Responsable technique ;
- CBN de Normandie, Timothée PREY, Chargé de mission ;
- Office de tourisme du Cotentin, Ronan PERES, Directeur ingénierie-observatoire ;
- Parc éolien en mer Manche Atlantique, Olivier COCHARD ;
- GEMEL Normandie, Andréa LEMOINE, Chargée de mission ;
- GEMEL Normandie, Élodie OLLIVIER, Chargée de mission ;
- PNN, Nicole BUNEL, Secrétaire ;
- ORCHIS, Philippe PESNELLE, Président ;
- Association de protection de la baie de Morsalines et du Cul de Loup, Frédéric LADOUCE, Adhérent.

Ordre du jour :

1. Accueil des participants / propos introductifs (*Autorités administratives – DREAL Normandie*)
2. Présentation du programme de mesures du document d'objectifs et temps d'échanges (*Syndicat Mixte littoral Normand*)
3. Présentation des chartes Natura 2000 et temps d'échanges (*DREAL Normandie et Syndicat mixte Littoral Normand*)
4. Informations sur les étapes à venir (*DREAL Normandie*)
5. Proposition de validation du programme de mesures, des chartes et du document d'objectifs (*Autorités administratives*)
6. Questions diverses

Déroulement de la séance

1. Accueil des participants / propos introductifs (*Autorités administratives*)

Monsieur RAMPON, sous-préfet de Cherbourg, ouvre la séance et salue les participants. Il ajoute qu'il représente Xavier BRUNETIÈRE, Préfet de la Manche. Il excuse Monsieur DOUCET, maire de Saint-Vaast-la-Hougue, pour son absence et le remercie pour la mise à disposition de la salle et de son installation. Il rappelle la gouvernance du site en indiquant la co-présidence du comité de pilotage par le préfet de la Manche et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, le site étant majoritairement marin (97% de domaine marin pour la ZSC). Il rappelle que le premier COPIL de révision de ce DOCOB s'est tenu en 2022 et que le second, en 2023, a permis de valider l'état des lieux. Il introduit l'objectif du COPIL, qui est de valider le programme de mesures et les chartes. Il remercie la DREAL, son opérateur le SMLN, ainsi que l'ensemble des acteurs ayant participé à la co-construction du programme de mesures, des chartes de bonnes pratiques et des chartes à engagements spécifiques.

Monsieur CHARDIN, adjoint au préfet maritime représente le vice-amiral d'escadre Benoit de GUIBERT. Il salue les participants et s'associe aux remerciements de M. RAMPON. Il rappelle l'importance du COPIL dans la vie d'un site, instance de débat, d'échanges et de préparation de décisions. Il rappelle que ce COPIL s'inscrit également dans une séquence maritime riche sur les plans environnemental, économique et culturel, en pleine Année de la mer (dont le slogan est « la mer en commun »). Il se situe également à quelques semaines d'un évènement majeur : l'UNOC (conférence des Nations Unies sur les océans), à l'occasion duquel plusieurs engagements forts en matière de protection des océans ont été pris. Il rappelle l'importance de protéger des enjeux forts environnementaux comme les herbiers de Zostère naine, la Spartine maritime (seule station normande) et les poissons amphihalins migrateurs. Il rappelle que le site dispose déjà de mesures de gestion liées à la pêche maritime et rappelle la signature, le 7 novembre 2023, de l'arrêté inter-préfectoral concernant les amphihalins, visant la réduction de l'effort de pêche dans l'estuaire de la Saire pour le site « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue ». Il explique que la France a actualisé son engagement international en ce qui concerne la mise en protection forte : 4% de ses eaux hexagonales d'ici 2026. La façade Manche mer du Nord a, dans ce cadre, pour objectif d'y participer à hauteur de 1%. Le site de « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue » n'est pas directement concerné, à contrario du site voisin de Baie de Seine occidentale incluant Saint-Marcouf. Il souligne que ce qui est construit à l'échelle des sites contribue aux objectifs définis à l'échelle plus large du Document Stratégique de Façade (DSF) dont le volet stratégique doit être révisé à l'automne.

A la demande de **Monsieur RAMPON**, chaque participant présent dans la salle est invité à se présenter.

Madame LEFEVRE PESTEL, cheffe du service eau, littoral et biodiversité à la DREAL Normandie, poursuit en expliquant que les travaux de ce DOCOB s'inscrivent dans la stratégie biodiversité normande 2030, dont l'un des axes est d'améliorer la politique en matière de gestion des aires protégées. Le but est de doter chaque site Natura 2000 d'un document de gestion, de faire en sorte que les DOCOB soient plus stratégiques, mieux hiérarchisés pour conforter la politique Natura 2000. Elle ajoute que le site de « Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue », comme tout site côtier, est concerné par le changement climatique et la montée du niveau marin avec nécessité de s'adapter, tant pour les usages que pour les écosystèmes littoraux, et que les solutions fondées sur la nature sont des leviers d'adaptation. Elle explique que, dans le cadre du règlement européen sur la restauration de la nature, les États membres sont invités à mettre en place un plan national de restauration de la nature. Elle énonce qu'une concertation est actuellement en cours et qu'une réunion a eu lieu le 1^{er} juillet en Normandie. Chacun peut y contribuer sur le site internet « Agir pour la nature ».

2. Présentation du programme de mesures du document d'objectifs et temps d'échanges **(Syndicat Mixte littoral Normand)**

Présentation du programme de mesures du DOCOB (diapositives 4 à 17 du diaporama) puis temps d'échanges

L'animatrice rappelle la localisation du site, les enjeux écologiques et objectifs à long terme, validés lors du dernier COPIL. Elle précise que le DOCOB se compose de 4 tomes dans lesquels sont déclinés 6 objectifs opérationnels et 46 mesures.

Lors de la séance toutes les mesures n'ont pas été présentées, mais ont fait l'objet d'un focus par thématique (études scientifiques sur le milieu marin, gestion sur l'île de Tatihou, déchets, plaisance, espèces exotiques envahissantes, changement climatique, communication, sensibilisation à destination du grand public et des élus).

Elle indique que l'ensemble des mesures retenues est le fruit de la réflexion commune des acteurs du territoire, via des groupes de travail en salle et des visites de terrain, affiné par des réunions bilatérales.

Aucune question n'est soulevée à la suite de cette présentation. Mme Lambert demande à l'assemblée si les mesures sont bien représentatives du travail mené avec l'animatrice.

En l'absence de remarque, **Monsieur RAMPON** souligne que les groupes de travail ont été très productifs.

3. Présentation des chartes Natura 2000 et temps d'échanges (DREAL Normandie et Syndicat Mixte Littoral Normand)

Présentation des chartes (diapositives 20 à 26 du diaporama) puis temps d'échanges

L'animatrice rappelle brièvement les grands principes et caractéristiques d'une charte Natura 2000 de bonnes pratiques et d'une charte Natura 2000 spécifique à certaines activités récurrentes. Quelques exemples d'engagements généraux et selon les milieux naturels du site ont été présentés, avec un focus sur la charte Natura 2000 établie pour dispenser les organisateurs de manifestations sportives récurrentes d'EIN.

Mme LAMBERT, chargée de mission au bureau des espaces littoraux estuariens et marins à la DREAL Normandie, donne des informations sur le processus d'adhésion, notamment pour préciser à qui s'adresser et où trouver les formulaires d'adhésion.

Madame LAMBERT, informe que la charte Warsmann cible pour le moment deux manifestations (Tatihougue et Course du Run), qu'elle a été inspirée par la charte du site Natura 2000 Littoral Cauchois pour la course pédestre. Elle précise qu'elle sera mise en place, pour l'édition 2026, après approbation du DOCOB.

Suite au questionnement de M. RAMPON, il est précisé que c'est bien l'organisateur qui adhère à la charte.

Monsieur BISEUIL, de l'association ORCHIS, demande si les organisateurs de manifestations nautiques comme celle du Figaro sont informés de l'existence de ces chartes.

Monsieur CHARDIN rappelle le dispositif d'évaluation des incidences (EIN) auquel la Solitaire du Figaro est soumise.

Madame GOUCHET, chargée de mission Natura 2000 au Syndicat Mixte Littoral Normand, précise que seules les manifestations répondant à certains critères (seuil de participants, budget de la manifestation supérieur à 100 000 €, délivrance d'un titre national), sont soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Madame LAMBERT ajoute que pour signer une charte Warsmann, il faut que la manifestation sportive soit récurrente, de faible ampleur et compatible avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 ; elle est valable pendant 5 ans.

Madame ROBBE, adjointe au chef du bureau des espaces littoraux estuariens et marins à la DREAL Normandie, explique qu'aucune manifestation nautique remplissant ces critères n'a été observée sur le site. Pour cette raison, aucune charte Warsmann dédiée aux manifestations nautiques n'a été élaborée pour ce site.

Monsieur BISEUIL demande ensuite pourquoi les traversées de Tatihou ne sont pas soumises à évaluation des incidences.

Madame ROBBE répond que le dispositif EIN ne règle pas tous les problèmes. Il s'appuie sur des listes nationales et locales avec des items. Si le projet n'est pas dans la liste, il n'est pas soumis. C'est le cas des traversées de Tatihou. Pour autant cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas gérer les effets de la manifestation sur l'environnement.

Madame LAMBERT ajoute que l'animateur Natura 2000 peut aussi sensibiliser les organisateurs de manifestations aux bons comportements à adopter pour préserver les enjeux de conservation du site et inciter les organisateurs à s'engager dans la charte Natura 2000 de bonnes pratiques.

Madame ROBBE explique que les manifestations nautiques sont soumises à déclaration auprès de la DDTM pour des raisons de sécurité. L'instructeur de la DDTM peut ainsi sensibiliser l'organisateur à la charte de bonnes pratiques et promouvoir la charte Warsmann si c'est pertinent.

Monsieur LEFEVRE, maire de Quettehou, informe qu'il n'y a plus de ravitaillement sur l'île de Tatihou lors de la Course du Run et que par conséquent il ne devrait plus y avoir de déchets.

4. Informations sur les étapes à venir (DREAL Normandie)

Présentation des diapositives 28 à 31 du diaporama

L'année 2025 sera dédiée à la mise en forme du DOCOB et à son approbation. L'animation du site entrera en vigueur en 2026 pour conserver la dynamique sur le territoire. **Mme LAMBERT** indique que, formellement, la structure animatrice doit être désignée. Mais, compte tenu de la dissolution programmée du SMLN et des réflexions en cours sur la reprise de l'animation, une information sera faite ultérieurement aux membres du COPIL dès que la situation aura été stabilisée. Elle souligne que malgré ce contexte, il est important de conserver la dynamique sur le territoire et de conforter, voire construire les synergies notamment entre documents de gestion. Des mesures du DOCOB à mettre en œuvre dès la mise en place de l'animation sont présentées.

Madame RAUSS, Chargée de mission référente Côte Est au Conservatoire du littoral, informe l'assistance du calendrier d'élaboration du plan de gestion du Conservatoire du littoral, qui concerne uniquement l'île Tatihou. Elle explique la synergie entre ce plan de gestion et le DOCOB, en ce qui concerne la sollicitation des acteurs et la mise en cohérence des deux documents. Le plan de gestion a été présenté l'année dernière en avril et le document final sera disponible en fin d'été. Il n'a pas encore été envoyé pour ne pas créer de confusion avec le DOCOB. Elle évoque aussi le plan de gestion UNESCO concernant les tours Vauban de Tatihou et de la Hougue. Celui-ci est en cours d'élaboration. Elle conclut en informant que, dans tous les documents évoqués, le vocabulaire et les questionnements sont les mêmes en ce qui concerne les conséquences du changement climatique et l'évolution du trait de côte.

Mme LAMBERT souligne que l'animation Natura 2000 pourra être commune avec les autres documents de gestion pour conserver la synergie sur le territoire.

5. Proposition de validation du programme de mesures, des chartes et du document d'objectifs (Autorités administratives)

Aucune remarque supplémentaire n'étant avancée, **Monsieur CHARDIN** en déduit que tout le travail a été bien approprié et bien intégré. Il convient de passer à l'étape de formulation de l'avis du COPIL, avant de soumettre ultérieurement le DOCOB à l'approbation formelle des autorités compétentes. En l'absence d'objections, **Monsieur CHARDIN** constate l'avis favorable du COPIL, à l'unanimité, tant sur le programme de mesures, que les chartes et le DOCOB. Cet avis favorable sera pris en compte pour l'approbation formelle du DOCOB. En l'absence de demandes de prise de parole complémentaire, il remercie les participants pour la validation du document.

6. Questions diverses

7.

Monsieur RAMPON demande à l'assistance s'il y a d'autres sujets à aborder.

Monsieur ASSELINE, Maire de Réville, sait que sa question est hors du champ de Natura 2000, mais indique être confronté à un conflit d'usages sur le littoral. Il demande si les chevaux sont autorisés à courir sur les plages. Il serait favorable à l'interdiction de cette pratique. Mais, celle-ci intervient sur le domaine public maritime (DPM). Idem pour la circulation des chiens, quelles sont les règles ? Des usagers en viennent même à effacer la laisse sur les pictogrammes des panneaux d'accès aux plages.

Madame PONCET, chargée de mission Patrimoine naturel à l'OFB, répond que, pour les chiens sur le DPM, l'OFB ne peut pas agir sur le seul moyen de la divagation, mais que le maire peut prendre un arrêté municipal pour les interdire. La police municipale n'aura cependant pas compétence en dessous des laisses de mer.

Madame SANSON, garde du littoral au SyMEL, informe qu'il est possible d'intervenir au titre du dérangement d'espèces protégées, par exemple pour les enjeux liés aux gravelots à collier interrompu.

Monsieur JACOB ajoute qu'à Tatihou, il y a un arrêté municipal interdisant les chiens sur l'île, mais qu'il faut une présence pour faire respecter cette interdiction.

Monsieur ASSELINE pose une deuxième question au sujet des laisses de mer car des habitants du bord de mer se plaignent de l'accrétion des algues sur les plages et souhaiteraient que les laisses de mer soient ramassées par les communes.

Madame PONCET propose à Monsieur ASSELINE de faire intervenir ses collègues du service départemental de l'OFB car ils font de la médiation au sujet des laisses de mer et des gravelots.

Mme Lambert indique que des posters ont été mis à disposition à l'entrée de la salle dont un sur le rôle des laisses de mer et invite M. ASSELINE à s'en servir comme support pour informer ses administrés.

Madame ROBBE explique que la laisse de mer, en permettant le dépôt de matières organiques, leur dégradation puis leur utilisation par les premières plantes qui vont ensuite fixer le sable, contribue au processus d'édification de la dune. C'est le premier rempart de protection du littoral. Il est important de les maintenir en haut des plages.

Monsieur JACOB, responsable du Service Île de Tatihou pour le Département de la Manche, explique que le sujet des laisses de mer est très méconnu et qu'une exposition photographique sur le sujet est à venir avec Arnaud Guérin (*connu pour son exposition « trésors et lumières du Cotentin » - 2021*). Il ajoute que les médiateurs de l'île font de la pédagogie sur le sujet pour répondre à la méconnaissance des concitoyens sur le sujet.

Après s'être assuré qu'il n'y avait plus de questions et au terme des échanges, **Monsieur RAMPON** souligne la question de la cohérence entre les différents plans de gestion du territoire, à faire évoluer dans le temps, notamment au regard du changement climatique. Il se réjouit d'avoir pu participer à deux comités de pilotage et incite maintenant à se tourner vers l'avenir, dans la continuité des GT très productifs, pour mettre en œuvre ce DOCOB. Il remercie les membres du COPIL, notamment le Syndicat mixte Littoral Normand, Mme GOUCHET et Mme LAMBERT pour le suivi et l'excellente organisation de la réunion, ainsi que la DREAL Normandie, l'OFB et les membres des groupes de travail pour ce travail productif et intense. **Monsieur CHARDIN** s'associe à ces remerciements. Il rappelle que le DOCOB s'inscrit dans des objectifs communs à d'autres documents de gestion tels que le Document Stratégique de Façade et le Plan d'Action Territorialisé, en révision, de la Stratégie Nationale des Aires Protégées. Il termine sur le fait que l'atteinte des objectifs ne pourra se faire sans l'association étroite de l'ensemble des parties prenantes. Il invite les membres du COPIL à rester impliqués dans la vie de ce document d'objectifs et à poursuivre la dynamique instaurée jusque-là.

Le diaporama présenté lors de ce COPIL et le document d'objectifs sont téléchargeables sur le site :
[https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-tatihou-saint-vaast-la-hougue/
revision-du-docob](https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-tatihou-saint-vaast-la-hougue/revision-du-docob)